



REPUBLIQUE DU NIGER

SOIXANTE DIX-SEPTIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Genève, du 27 mai au 1^{er} juin 2024

Point 11.7 : Accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des Objectifs de Développement Durable en matière de Santé Maternelle et de mortalité de l'enfant

Document A77/4

Monsieur le Président

Le Niger souscrit à la déclaration faite par le Nigéria au nom des 47 Etats de la région africaine et félicite le Secrétariat pour l'inscription de ce point 11.7 à l'ordre du jour.

Le Niger s'est doté d'un Plan de Développement Sanitaire et Social (PDSS) 2022-2026 de quatrième génération, en adéquation avec les Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 3.1 et 3.2.

Des efforts considérables ont été faits dans le cadre de l'amélioration de santé maternelle, de la morbidité et de la réduction de la mortalité de l'enfant qui sont les groupes les plus vulnérables de la population. Néanmoins les indicateurs restent loin des ODD. *Le taux de mortalité maternel est de 441 décès pour 100 000 naissances vivantes ; cet indicateur a connu une baisse les dix (10) dernières années, contrairement au taux de mortalité néonatale qui a connu une hausse considérable passant de à 24 à 43 décès pour 1 000 nouveau nés.*

Dans le domaine de la santé de la mère,

Les interventions de réduction de décès maternel mises en œuvre sont :

- L'institutionnalisation depuis 2013 de la Surveillance des Décès Maternels et la Riposte (SDMR) ;
- Le renforcement de la couverture SONU ;
- Le Mentorat ;
- Les soins prénatals ;
- Le repositionnement de la PF ;
- Le renforcement des interventions communautaires (création d'une Direction Nationale de la Santé Communautaire).

Dans le domaine de la santé néonatale et infanto-juvénile,

Le Niger a intégré le décès périnatal dans la Surveillance des Décès Maternels et la Riposte (SDMR). Ainsi, les décès périnatals sont aussi notifiés hebdomadairement par le système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et autres événements de santé.

Les interventions de réduction de décès néonatal mises en œuvre sont :

- L'intégration des décès périnatals dans la Surveillance des Décès Maternels et la Riposte (SDMR) ;
- La stratégie PSBI mise en œuvre dans 5 régions ;
- La PCIME clinique et communautaire ;
- La Stratégie Mère Kangourou ;
- La stratégie TETU avec collaboratif ;
- L'élaboration d'un plan ENAP (Chaque Nouveau-Né un Plan d'Action) avec une feuille de route pour sa mise œuvre.

Des **défis** majeurs existent à savoir :

- L'insécurité dans certaines régions du pays ;

- La couverture obstétricale dans un pays vaste, désertique et enclavé ;
- Le faible financement des interventions (maternelle, néonatal et infantile) ;
- L'insuffisance des ressources (humaines, financières et matérielles).

Pour terminer, Madame/Monsieur le (la) Président (e), le Niger soutient la stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent et invite l'OMS à un plaidoyer fort pour des appuis financiers plus conséquents et ré orientés en fonction des défis majeurs des Etats membres.

Je vous remercie